



VOUS AVEZ ÉTÉ ARRÊTÉ-E LORS DE LA MANIFESTATION DU 15 MARS 2009?

FAITES-NOUS SIGNE !

Si vous êtes de celles et ceux qui se sont fait arrêter, que ce soit en vertu d'accusations criminelles ou d'un règlement municipal (P-6), faites-nous le savoir afin que nous puissions entreprendre une défense collective. Nous voulons aussi appuyer le travail de l'avocat en charge des accuséEs au criminel. Nous avons besoin de vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone, courriel, date de naissance, numéro d'événement, type d'infraction, etc.).

CONTESTEZ VOS TICKETS !

Vous avez 30 jours après l'événement pour le faire. Cochez la case non-coupable et n'inscrivez rien au plaidoyer (c'est de l'information facultative qui ne servira pas votre cause).

SI VOUS AVEZ ÉTÉ VICTIME OU TÉMOIN DE BRUTALITÉ POLICIÈRE

Veuillez nous envoyer un compte-rendu détaillé de l'événement (en indiquant le lieu (intersection), l'heure, les témoin(s) présent(s), le type de policiers (SPVM en pantalon camouflage, en civil, anti-émeute, etc.).

VOUS AVEZ DES PREUVES PHOTOS OU VIDÉOS?

Si oui, faites nous les parvenir par courriel ou nous contacter. Notre but n'est pas de les diffuser mais de les utiliser comme éventuelles preuves contre les policiers.

POUR NOUS JOINDRE :

Collectif opposé à la brutalité policière (COBP)

Par courriel : cobp@hotmail.com

Par la poste : Déposez une enveloppe a/s du COBP au DIRA
(2035 Saint-Laurent, Montréal, Qc, H2X 2T3)

Par téléphone : 514-395-9691

En solidarité,
Le Collectif opposé à la brutalité policière
<http://cobp-mtl.ath.cx/>